Travaux d'installation vidéo surveillance (rues diverses)

Début des travaux
14/08/2020
Fin des travaux
31/12/2020

- Circulation alternée par feux de circulation
- Stationnement des véhicules interdit
- La vitesse maximale est fixée à 30km/h
- Le cheminement des piétons sera dévié, sécurisé et matérialisé